



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 JUIN 2024

Mairie de SAINT-BÔMER-LES-FORGES
Orne

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Étaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, Mme FOURNERIE Pascale, MM. PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, DELAUNAY Emmanuel, MMES ÉLIE Stéphanie, GUÉRIN Virginie.

Étaient absents : Mme LEVERRIER Sylvie (avait donné procuration à M. QUILLET Louis), M. DESVAGES Pascal (avait donné procuration à M. LERALLU Didier).

Secrétaire : M. MARGERIE Jean-Claude

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1-Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal choisissent Monsieur MARGERIE Jean-Claude pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2-Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3-Approbation de la charte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine 2024-2039

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R. 333-1 à R. 333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional de Normandie en date du 17 février 2020 et du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 14 février 2020 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 21 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Normandie-Maine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 24 janvier 2022, l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 9 février 2022 et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 3 juin 2022 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 12 janvier 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai 2023 au 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable sous réserve de la Commission d'enquête publique en date du 15 juillet 2023 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 15 mars 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039, et en avoir délibéré :

-Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Normandie-Maine.

-Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

M. MARGERIE Jean-Claude précise que le Parc Normandie-Maine accompagne les communes qui le souhaitent dans certains de leurs projets.

4-Acquisition d'un bien sans maître-Parcelle R n°447

Cette question est reportée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

5-Accessibilité et aménagement du parking du cimetière -Lancement de la consultation des entreprises

M. Le Maire informe l'Assemblée que les services d'Ingénierie 61, en charge de la maîtrise d'œuvre de ce projet, ont remis en mairie le dossier de consultation des entreprises.

M. le Maire rappelle que le projet consiste en l'aménagement d'un trottoir permettant de relier le centre-bourg au cimetière en desservant les habitations riveraines. La placette, située au droit du cimetière, sera aménagée afin d'organiser le stationnement.

Le montant du projet a été estimé à 305 113.25€ HT (282 676.88€ HT de travaux et 22 436.37€ HT de frais d'études) soit 366 135.90€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises,
- autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents afférents,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

6- Construction d'une halle à l'entrée du cimetière-Lancement de la consultation des entreprises

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement du parking et de l'accessibilité du cimetière, la création d'un espace de regroupement est prévue.

Le montant de la construction de cette halle d'une surface inférieure à 20 m² a été estimé à 24 877.50€ HT soit 29 853€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises,
- Charge Monsieur le Maire ou ses adjoints de déposer la Déclaration Préalable de travaux,
- Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents afférents,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

7-Demande de subvention du Vélo Club Domfrontais

Le Vélo Club Domfrontais organise la 10^{ème} édition du Tour du Domfrontais le dimanche 9 juin prochain. Il sollicite auprès de la commune une participation financière de 100€ ou plus. Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention pour cette manifestation. En effet, il préfère participer au cyclo-cross qui se déroule sur la commune.

8-Demande de subvention de l'association « Danse Moderne Domfrontaise »

L'association « Danse Moderne Domfrontaise » a adressé en mairie une demande de subvention pour l'année 2024. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

9-Location du garage sis 8, rue de la Poste

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le garage appartenant à la commune situé 8 rue de la Poste est libre depuis son achat. Une personne est intéressée par sa location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de louer, un garage situé 8 rue de la Poste, point de départ : 1er juin 2024, loyer mensuel 30 euros.
- Le loyer sera perçu tous les mois à terme échu par Monsieur le Receveur, Trésor Public de Flers.
- Le présent bail est consenti jusqu'au 31 mai 2025 (inclus). La demande de location devra être renouvelée tous les ans. En cas de reconduction du présent bail, le loyer sera revalorisé en fonction des variations de l'Indice de Référence des Loyers (indice de référence : 4ème trimestre).
- Le bail sera rédigé par les soins de la mairie
- M. le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier et notamment le bail.

10-Non revalorisation du loyer du bar-restaurant au 1^{er} juin 2024

Le bail du bar-restaurant, consenti à la société JMPL à compter du 1er juin 2021, prévoit une revalorisation triennale qui peut donc, éventuellement, être appliquée au 1er juin 2024.

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de soutenir le commerce local, le Conseil Municipal avait décidé, les années précédentes, de ne pas appliquer de revalorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas revaloriser le loyer de ce commerce à la date du 1er juin 2024.

11-Approbation du rapport annuel 2023 de la Communauté de Communes DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale, M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2023 de la communauté de communes Domfront-Tinchebray-Interco.

Ce rapport, adopté par le conseil communautaire, retrace l'activité de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel 2023 de la communauté de communes Domfront-Tinchebray-Interco.

12-Divers

M. QUILLET Louis demande si le passage de la balayeuse est programmé. M. le Maire informe l'assemblée que la balayeuse de la ville de Domfront en Poiraise est actuellement en panne. Elle ne sera pas disponible avant le 20 juin prochain.

M. QUILLET Louis interroge également M. le Maire sur la mise en place des panneaux de rue suite à l'adressage. M. le Maire répond que l'installation des panneaux est en cours.

Plusieurs conseillers soulèvent le problème de connexion à Internet sur la commune depuis plusieurs semaines.

Fin de la séance :21h40

Le Maire,



Le secrétaire de séance,